

## Amélioration du réseau et des équipements des promenades balisées

Fiche n° 3.1  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Ce projet vise l'amélioration du réseau de promenades balisées et de ses équipements.

#### 1.1 Amélioration des équipements

Les améliorations à prévoir concernent les éléments suivants :

1. Balises : Il est essentiel de vérifier l'installation et l'état des balises directionnelles tout au long des parcours. Les balises peuvent être des panneaux, des poteaux directionnels, des flèches au sol, des marquages sur les arbres, etc.
2. Cartes et brochures : Fournir des cartes détaillées du parcours est très utile pour que les visiteurs puissent se repérer et connaître les différents points d'intérêt. Des brochures avec des informations complémentaires sur les sites à visiter peuvent également être distribuées.
3. Signalisation et panneaux d'information : Des panneaux d'information peuvent être installés le long du parcours pour fournir des informations sur la faune et la flore locales, l'histoire de la région, les règles de sécurité et / ou de bienséance, etc.
4. Bancs et aires de repos : Prévoir des bancs et des aires de repos tout au long du parcours permet aux visiteurs de se reposer, de profiter de la vue et de prendre des pauses si nécessaire.
5. Poubelles et panneaux de recyclage : Installer des poubelles régulièrement pour encourager la propreté et le respect de l'environnement. Si possible, ajouter des panneaux de recyclage pour encourager les visiteurs à recycler leurs déchets.
6. Points d'eau : Dans les zones où les températures sont élevées, envisagez d'installer des fontaines ou des points d'eau potable pour que les visiteurs puissent se désaltérer.
7. Zones de stationnement : Si nécessaire, aménagez des zones de stationnement appropriées pour accueillir les visiteurs et faciliter leur accès au point de départ de la promenade.
8. Signalisation de sécurité : Placez des panneaux de sécurité avec des conseils et des avertissements appropriés (ex : "Attention aux chutes de pierres", "Zone de

présence d'animaux sauvages", "Respectez les consignes de sécurité") pour informer les visiteurs et garantir leur sécurité.

9. Toilettes publiques : Dans les endroits où les promenades balisées sont longues ou éloignées des zones urbaines, des toilettes publiques peuvent être installées pour le confort des visiteurs.

Un inventaire exhaustif de ces différents équipements sera réalisé (éventuellement par un groupe de travail dans le cadre de l'opération de développement rural) ainsi qu'une analyse des besoins en équipements de chacun des itinéraires balisés.

## **1.2 L'extension du réseau de promenades existant et l'actualisation du balisage**

A titre d'exemples :


- L'extension du réseau vers le chemin des éoliennes d'Achêne ;
- La création d'une promenade découverte nature aux étangs de Happe ;
- La mise en valeur des étangs de Vincon (Sovet) afin de créer un lieu convivial avec des promenades ;
- L'Aménagement de l'espace compensatoire aux éoliennes de Sovet en jardin convivial et accessible aux promeneurs ;
- La création d'une route des châteaux.

## **2. Justification du projet**

A l'exception du Domaine Provincial de Chevetogne, Ciney n'accueille aucune véritable attraction touristique. Son potentiel repose donc essentiellement sur le territoire et ses paysages typiquement condrusiens, dont la découverte est possible via le réseau de promenades balisées encadré par la Maison du Tourisme Condruz-Famenne.

La Ville de Ciney montre une volonté de développer un tourisme vert et diffus comme véritable levier de l'économie locale.

## **3. Lien à la stratégie du PCDR**

	<b>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</b>
1.4	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condruz
1.5	Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel cinacien comme levier de développement identitaire et touristique.



## V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public

5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux
5.3	Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux